



Cadre réservé à l'administration

Réception le : ..... Tarif : .....

Prélèvement 1 fois ou 4 fois  Chèque  Espèces  CB

E PASS Jeunes Pays de La Loire : .....

**PHOTO**

Uniquement  
pour les  
nouveaux  
inscrits

## INSCRIPTION COURS PUBLICS

### 2024-2025 – ENFANTS et ADOLESCENTS

Réinscriptions à compter du 27 mai 2024 / Nouvelles inscriptions à compter du 10 juin 2024 (voir détails en fin de dossier)

**Les dossiers complets sont traités par ordre d'arrivée – Tout dossier incomplet se verra refusé.**

NOM : .....

Prénom : .....

Âge : .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

NOM du représentant légal si différent : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel (en MAJUSCULES) : .....

Téléphone 1 : .....

Téléphone 2 : .....

## CHOIX DU COURS

### Atelier d'expériences plastiques enfant

4 / 6 ans débutant avec M. Bührmann  
Samedi 9h - 10h

4 / 6 ans débutant avec M. Bührmann  
Samedi 10h - 11h

7 / 9 ans débutant avec M. Bührmann  
Mercredi 14h - 16h

7 / 9 ans débutant avec C. Alary  
Mercredi 16h - 18h

7 / 9 ans débutant avec M. Bührmann  
Samedi 11h - 13 h

7 / 9 ans débutant avec M. Bührmann  
Samedi 15h - 17h

10 / 12 ans tous niveaux avec C. Alary  
Mercredi 14h - 16h

10 / 12 ans tous niveaux avec J. Mérien  
Mercredi 14h - 16h

### Dessin enfant

10 / 12 ans tous niveaux avec Andy Guérif  
Mercredi 16h - 18h

### Expériences plastiques adolescents

**13 / 15 ans tous niveaux** avec J. Mérien  
Mercredi 16h - 18h

**13 / 15 ans tous niveaux** avec J. Mérien  
Mercredi 18h - 20h

**16 / 18 ans débutant et intermédiaire** avec E. Thibaudeau  
Mercredi 18h - 20h

### Dessin adolescents

**16 / 18 ans débutant – Roman graphique** – avec M. Boucheron  
Mardi 18h - 20h

**13 / 15 ans débutant** avec E. Thibaudeau  
Mercredi 14h - 16h

**13 / 15 ans confirmé** avec E. Thibaudeau  
Mercredi 16h - 18h

**16 / 18 ans confirmé – Dessin hyperréaliste** – avec M. Boucheron  
Jeudi 18h - 20h

### Couleur adolescents

**16 / 18 ans tous niveaux** avec E. Verdier  
Lundi 18h - 20h

### Prép'Art – élèves de 1<sup>e</sup> et Terminale

avec M. Boucheron  
Mercredi 18h - 20h

avec A. Guérif  
Mercredi 18h - 20h

## AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de ses publications (éditions, affiches, livret de l'étudiant, site Internet, réseaux sociaux etc.), l'École supérieure d'art et de design TALM peut être amenée à photographier, filmer les élèves des cours publics et/ou leurs productions ainsi qu'à utiliser ces photos et films.

Conformément à la législation en vigueur, nous vous demandons l'autorisation pour reproduire, diffuser et publier ces images. Si toutefois vous changez d'avis, il vous suffira de contacter l'établissement.

Je, soussigné(é) ....., représentant légal de.....

Accepte la reproduction de son image ainsi que sa publication, à titre gracieux, dans les supports visuels de l'établissement.

Refuse toute reproduction d'image et publication concernant dans les supports visuels de l'établissement.

# AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ÉLÈVES MINEURS

TALM-Angers n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de vos enfants avant et après leurs cours. Nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires pour être présents à la fin du cours au point d'attente à l'arrière du bâtiment si vous ne souhaitez pas laisser vos enfants quitter seuls l'établissement.

Je, soussigné(é) ....., représentant légal de .....

l'autorise /  ne l'autorise pas à quitter seul l'établissement.

## CONTACTS EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, je soussigné(e) ..... autorise l'École Supérieure d'Art et de Design TALM-Angers à contacter les personnes suivantes :

### **Contact 1 :**

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

### **Contact 2 :**

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

J'atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de TALM-Angers et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir l'actualité de l'École Supérieure d'Art et de Design TALM.

Le ..... à .....

Signature :

# TARIFS

2024 – 2025

## Cours enfants et adolescents

### Cours hebdomadaire d'une heure :

Résidents d'Angers Loire Métropole	
Tranche de quotient CAF/MSA	Année
De 0 à 600	47 €
De 601 à 700	56 €
De 701 à 1000	79 €
De 1001 à 1300	94 €
De 1301 à 1600	110 €
De 1601 à 2000	126 €
Supérieur à 2001	142 €

Résidents hors agglomération	
Tarif unique	173 €

### Cours hebdomadaire de deux heures :

Résidents d'Angers Loire Métropole	
Tranche de quotient CAF/MSA	Année
De 0 à 600	94 €
De 601 à 700	110 €
De 701 à 1000	157 €
De 1001 à 1300	189 €
De 1301 à 1600	220 €
De 1601 à 2000	252 €
Supérieur à 2001	283 €

Résidents hors agglomération	
Tarif unique	346 €

## INFORMATIONS PRATIQUES

2024 – 2025

### La rentrée :

Les cours débutent la semaine du 16 septembre 2024 et se terminent le 7 juin 2025.

### Le nombre de séances :

Le nombre de séances par année scolaire est fixé de 25 à 30 pour les écoles de TALM sur les trois sites (*Annexe 1 à la délibération n° 706-2024 du 25 mars 2024*) – **Entre ces 25 et 30 cours, tout cours annulé ne sera pas rattrapé.**

### Les vacances :

Il n'y a pas de cours pendant les périodes suivantes :

- Les vacances d'automne : du samedi 19 octobre après les cours au dimanche 3 novembre 2024 ;
- Les vacances de Noël : du samedi 21 décembre après les cours au dimanche 5 janvier 2025 ;
- Les vacances d'hiver : du samedi 8 février après les cours au dimanche 23 février 2025 ;
- Les vacances de printemps : du samedi 5 avril après les cours au lundi 21 mai 2025.
- Pont de l'Ascension du vendredi 30 et samedi 31 mai 2025 ;

### Les conditions de remboursement :

- Remboursement intégral : en cas de désistement, il est possible de faire une demande de remboursement intégral **jusqu'au 29 septembre 2024.**
- Remboursement partiel : pour toute demande de remboursement intervenant **entre le 30 septembre et 13 octobre 2024**, une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

- Cas de force majeure : à partir du **14 octobre 2024**, les demandes de remboursement ne seront recevables qu'en cas de force majeure (changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi – joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).
- À partir du **1<sup>er</sup> janvier 2025**, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même, accompagnée d'un RIB, et adressée par voie postale ou par courriel.

## PIÈCES À FOURNIR

- Photo d'identité récente
- Justificatif de domicile pour les habitants d'Angers Loire Métropole ou quotient CAF/MSA le cas échéant.
- Règlement :
  - ◆ chèque à l'ordre de **Régie de recettes TALM – site Angers** ;
  - ◆ prélèvement automatique en 1 ou 4 fois (remplir le **mandat** et fournir un **RIB**) ;  
Dates des prélèvements en 4 fois :
    - 15 novembre 2024
    - 15 décembre 2024
    - 15 janvier 2025
    - 15 mars 2025
  - ◆ carte bancaire et espèces uniquement pour les inscriptions **sur place** ;

### ***Ce dossier est à envoyer :***

***pour les paiements par chèque uniquement, par voie postale à l'adresse suivante :***

- TALM ANGERS – Cours Publics - 72, rue de Bressigny - 49100 ANGERS

***Pour les paiements par prélèvements automatiques, par courriel à l'adresse suivante :***

- [angers-courspublics@talm.fr](mailto:angers-courspublics@talm.fr)

***Ce dossier peut aussi être déposé à l'école pendant les permanences suivantes organisées dans le hall de l'école – 72 rue Bressigny :***

***Pour les réinscriptions :*** les lundi 27 mai et mardi 28 mai de 9h à 12h15 et de 14h à 17h30  
les lundi 3 et mardi 4 juin de 9h à 12h15 et de 14h à 17h30

***Pour les nouvelles inscriptions :*** les lundi 10 et mardi 11 juin de 9h à 12h15 et de 14h à 17h30  
les lundi 17 et mardi 18 juin de 9h à 12h15 et de 14h à 17h30

***Les dossiers complets sont traités par ordre d'arrivée – Tout dossier incomplet se verra refusé.***

***La liste de fournitures correspondant à votre cours vous sera communiquée par mail ultérieurement.***

Pour toute demande d'information : Soizic Lebrun – 02 72 79 86 91 // [angers-courspublics@talm.fr](mailto:angers-courspublics@talm.fr)

**Rappel : Journée portes ouvertes des cours publics – samedi 1<sup>er</sup> juin de 11h à 17h**

## Information pour l'année 2024-2025 : ABSENCES

Merci d'informer votre enseignant en cas d'absence :

[claire.alary@talm.fr](mailto:claire.alary@talm.fr)

[matthieu.boucheron@talm.fr](mailto:matthieu.boucheron@talm.fr)

[marika.buhrmann@talm.fr](mailto:marika.buhrmann@talm.fr)

[andy.guerif@talm.fr](mailto:andy.guerif@talm.fr)

[janig.merien@talm.fr](mailto:janig.merien@talm.fr)

[emilie.thibaudeau@talm.fr](mailto:emilie.thibaudeau@talm.fr)

[elodie.verdier@talm.fr](mailto:elodie.verdier@talm.fr)